

Aux fins du présent accord, les correspondants sont:

pour le Canada :

La Direction des produits thérapeutiques de Santé Canada et

pour les États de l'EEE-AELE

Islande :

Ministère de la santé et de la sécurité sociale

Liechtenstein :

Amt für Lebensmittelkontrolle und Veterinärwesen
Kontrollstelle für Arzneimittel

Norvège :

Commission norvégienne pour la santé
(Section des instruments médicaux)

8. ANNEXES

Les annexes 1 et 2 font partie intégrante de la présente annexe sectorielle. Les annexes 3, 4 et 5 sont des orientations générales.

* * * * *